

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE SEPTEMBRE 2020

Première scolarisation d'un enfant en école maternelle ou primaire de Mouans-Sartoux

Public concerné:

- Les familles qui habitent Mouans-Sartoux dont les enfants sont nés entre le 1er janvier et 31 décembre 2017
- Les familles nouvellement installées <u>sur la commune de Mouans-Sartoux</u> en vue de scolariser leur(s)enfant(s) en septembre 2020 dans une école Mouansoise

Comment?

- ① En renseignant l'imprimé de recensement, prévu à cet effet, que vous pouvez retirer :
 - auprès de l'accueil de la direction enfance-jeunesse-éducation : mairie annexe 6 rue Pasteur 2ème étage,
 - en le téléchargeant sur le site de la ville : <u>www.mouans-sartoux.net</u> , espace téléchargement, enfance puis recensement inscription scolaire

② Pièces obligatoires à fournir :

- > Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier
- ➤ Photocopie + original du livret de famille (pages parents + enfants)
- > Photocopie + original de 2 justificatifs de domicile datés de moins de 3 mois au dépôt du dossier (voir détail au dos de la fiche de recensement)
- > Pour les parents séparés/divorcés, joindre la copie du jugement de divorce ou de l'Ordonnance de non conciliation délivrés par le Tribunal
- > Copie des pages de vaccinations

ATTENTION: le service ne fait pas les photocopies

Où et quand ?

- A partir du 06 janvier 2020
- à la Direction enfance-jeunesse-éducation, mairie annexe (2^{ème} étage), 6 rue Pasteur 06371 MOUANS-SARTOUX Cedex Tél.: 04.92.92.43.90 / Fax: 04.92.92.47.07 / Mail: <u>inscriptions@mouans-sartoux.net</u>.

La présence d'un des deux parents est obligatoire au dépôt du dossier